



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Délibération n° AG2022/10/24/4 portant sur

AU LANCEMENT D'UNE CONSULTATION AYANT POUR OBJET « PRESTATION DE TRAITEURS POUR LES BESOINS LA CCINCA » EN PROCÉDURE MAPA (articles R. 2123-1-3° et R 2123-7 du CCP – services spécifiques)

Séance de l'Assemblée Générale de la CCI Nice Côte d'Azur du 24 octobre 2022

PARTICIPANTS

Monsieur Philippe LOOS - **Secrétaire général de la Préfecture des Alpes-Maritimes**

Monsieur Jean-Marc BOUVET - Administrateur des finances publiques adjoint - Division de l'action économique – représentant M. Claude BRÉCHARD **Directeur départemental des Finances Publiques des Alpes-Maritimes,**

Mesdames et Messieurs, SAVARINO Jean-Pierre - Président, GASTAUD Fabienne – Vice-Président, MESSINA Cédric – Vice-Président Délégué, GALBOIS Charles - Vice-Président Délégué, NASSIF Anis – Trésorier, BRUT Karine – Trésorier Adjoint, LECHACZYNSKI Anne – Secrétaire, BOVIS Jessica – Secrétaire, **Membres du Bureau.**

Mesdames et Messieurs, ALFANDARI Bernard, ARIN Nicolas, BATEL Claude, BERTELOOT Nathalie, BONNIN Olivier, BUTEAU Nicolas, CALVIERA Stéphanie, CARLADOUS Laure, CHAUMIER Eric, COURTADE Anny, DEVEAU Laurent, DOLCIANI Lionel, DUMAS Philippe, GAMON Christophe, GINO Bertrand, GRECH Stéphane, HOELLARD Michèle, LAYLY Eric, LELLOUCHE Jean-Pierre, LEROUX-COSTAMAGNA Frédérik, LEROY Anne, LIZZANI Elisabeth, LONDEIX Laurent, MARTINON Martine, MESSINA Aurélie, MOLINES Gérard, MOULARD Patrick, NICOLETTI Pascal, NIDDAM Ilan, NOIRAY Florent, PASTORELLI Nadège, REBUFFEL Claudine, RENAUDI Philippe, ROMERO Pierre, SALUSSOLIA Brigitte, SCOFFIER Stéphanie, SEROUSSI Béatrice, SOURAUD Emmanuel, TRIPODI Christophe, VIANO Emmanuelle, **Membres Élus Titulaires.**

48 Membres participants, le quorum de 33 votants est atteint conformément aux règles de quorum et de majorité du Règlement Intérieur de la CCINCA. L'Assemblée peut valablement délibérer.

Mesdames et Messieurs, FLORENCE Patrick, GAROTTA Mathieu, GOLDNADEL Franck, IVALDI Dominique, MASSÉ Philippe, , SABATIER Marion, SERVANT Lionel, , **Membres Associés**

Mesdames et Messieurs, Geneviève CERAGIOLI, DHOSTE Marie-Chantal, FERRALIS Gérard, , LEVI Jean-Pierre, PUY Michel, SCARFONE Raymond, VISCONTI Bertrand, **Conseillers Techniques**



EXCUSÉS

Monsieur PERUGINI Francis, **Président Honoraire**,
Monsieur DI NATALE Paul-Marie, **Vice-Président Honoraire**

Messieurs, LACHKAR Laurent – Vice-Président, KOTLER Jacques – Vice-Président Délégué,
Membres du Bureau.

Messieurs, ALZINA Claude, DASSONVILLE Pascal, GARCIA Philippe, JASSET Marc, MANE Jean,
MARIN Matthieu, MARIN Christophe, MARIO Pierre, TEBOUL Thierry, TRICART Michel,
Membres Élus Titulaires.

ALBISER Yves, CAPPELAERE Nicolas, EBEL Jean-Marie, GAUTIER Philippe,
KLEINKLAUS Christophe, LEMETEYER Chantal, LUNDQVIST Nathalie, PONSART Pascal, RAGNI
Marcel, VALENSA Marcello, **Membres Associés,**

BALDET Christophe BENMUSSA Thierry, CAMY César, DELHOMME Christian, LAPIERRE Nathalie,
LAURENTI Thomas, MESSIKA Cyril, MOURET Bernard, PLUMION Nicolas, RIERA Julien,
ROUGET Sylvain, **Conseillers Techniques**

ABSENTS

Messieurs STELLARDO Gilbert, ESTEVE Dominique, KLEYNHOFF Bernard, **Présidents Honoraires**,
Monsieur BRINCAT Bernard, **Trésorier Honoraire**

Madame, Messieurs, DUPHIL Thierry, GUITTARD Cynthia, PALLANCA Charles, VALENTIN Bruno,
Membres Élus Titulaires.

Mesdames, Messieurs, ALEMANNIO Pierre, ALUNNI Max, BALICCO Laurent, BARNAUD Sandrine,
BOUDET Ludovic, DALBERA Renaud, DECROIX Jean-Pascal, GIBEAUD Richard,
JULIENNE Stéphane, RASPOR Marc, WELTER Christine, **Membres Associés,**

Mesdames, Messieurs, BEHAR Claire, HIGUERO Valérie, LAGRANGE Eric, MANSI Théo,
Conseillers Techniques



CONTEXTE

La consultation a pour objet des prestations de traiteur pour les besoins de la CCINCA.

Les prestations demandées concernent le fonctionnement complet, y compris la logistique, le contrôle et le suivi d'un service d'approvisionnement de denrées alimentaires, boissons et la mise à disposition de divers matériels indispensables à la réalisation des différentes réceptions de toute nature.

Le marché est décomposé selon les 5 lots ci-dessous :

Lots Accord Cadre mono-attributaire à bon de commande :

- N°1 : Fourniture et livraison de petit-déjeuner et pause sucrée
- N°2 : Fourniture et livraison de plateaux-repas et formules
- N°3 : Fourniture et livraison de tartes salées et sucrées

Lots Accord cadre multi-attributaire à marchés subséquents avec remise en concurrence

- N°4 : Prestation de Cocktails et réception
- N°5 : Prestation de repas assis

Les montants du marché tous lots confondus sont les suivants :

Montant mini Annuel : sans montant minimum

- ▲ Montant maxi Annuel : 108 000€ HT
- ▲ Estimation annuelle du besoin : 45 348€ HT

Décomposés comme suit par lots :

- Lot 1 : Fourniture et livraison de petit-déjeuner et pause sucrée
 - ▲ Montant MINI annuel : sans montant minimum
 - ▲ Montant MAXI annuel : 15 000€ HT
 - ▲ Estimation Annuelle du besoin : 5 300 € HT_
- Lot 2 : Fourniture et livraison de plateaux-repas, formule sandwich et salade
 - ▲ Montant MINI annuel : sans montant minimum
 - ▲ Montant MAXI annuel : 12 000€ HT
 - ▲ Estimation Annuelle du besoin : 4 035€ HT
- Lot 3 : Fourniture et livraison de tartes salées et sucrées
 - ▲ Montant MINI annuel : sans montant minimum
 - ▲ Montant MAXI annuel : 6 000€ HT
 - ▲ Estimation Annuelle du besoin : 3 313 € HT
- Lot 4 : Prestation de cocktails et réception
 - ▲ Montant MINI annuel : sans montant minimum
 - ▲ Montant MAXI annuel : 40 000€ HT
 - ▲ Estimation Annuelle du besoin : 18 530€ HT



- Lot 5 : Prestation de repas assis
 - ▲ Montant MINI annuel: sans montant minimum
 - ▲ Montant MAXI annuel: 35 000€ HT
 - ▲ Estimation Annuelle du besoin: 14 170 € HT

Le marché est conclu pour une durée d'un (1) an à compter de la notification, reconductible, trois (3) fois, par tacite reconduction, dans la limite de quatre (4) années.

Le montant maximum sur la durée globale du marché est donc de **432 000€** HT.

Le marché est passé selon une procédure adaptée, en application des articles R. 2123-1-3° et R 2123-7 du CCP ainsi que de son annexe no3 (7. Services d'hôtellerie et de restauration – CPV 555200001 : services traiteur).

Après avoir entendu l'exposé qui précède,

VU :

- Les articles R. 2123-1-3° et R 2123-7 du Code de la Commande publique, ainsi que l'Annexe 3 au CCP « Avis relatif aux contrats de la commande publique ayant pour objet des services sociaux et autres services spécifiques »
- Les articles 48 et 112 du Règlement intérieur de la CCI NCA
- L'annexe 11 du Règlement intérieur de la CCI Nice Côte-d'Azur : « Guide interne des marchés publics de la CCINCA et de ses filiales ;
- La Délibération n° AG2021/11/29/08 de l'Assemblée Générale de la CCINCA en date du 29 novembre 2021, portant sur l'habilitation du Président à prendre toute décision concernant le lancement, la passation, l'attribution, la signature et l'exécution des marchés passés selon une procédure adaptée.
- La Délibération N°AG2022/01/17/7 de l'Assemblée Générale de la CCI NCA, portant sur le recensement des marchés à lancer en 2022
- L'Avis favorable du Bureau lors de sa consultation électronique en date du 13 octobre 2022 relatif Au lancement d'une consultation ayant pour objet « prestation de traiteurs pour les besoins la CCINCA » en procédure MAPA (articles R. 2123-1-3° et R 2123-7 du CCP – services spécifiques)

CONSIDÉRANT:

L'exposé préalable ci-dessus

Que les principales caractéristiques prévues par le marché sont les suivantes :

- ✚ Le présent marché a pour objet les **prestations de traiteurs pour les besoins de la CCINCA** selon une procédure adaptée selon les dispositions des articles R. 2123-1-3° et R 2123-7 du Code de la Commande publique ;
- ✚ La consultation a été réalisée en lots séparés, conformément au Code de la commande publique, pour favoriser la concurrence entre les entreprises et leur permettre, quelle que soit leur taille, d'accéder à la commande.
- ✚ Pour cela, le marché a été décomposé en 5 lots :



- Pour les lots 1 à 3 : L'accord cadre est exécuté par bons de commandes.
 - N°1 : Fourniture et livraison de petit-déjeuner et pause sucrée
 - N°2 : Fourniture et livraison de plateaux-repas et formules
 - N°3 : Fourniture et livraison de tartes salées et sucrées

Le marché est traité sur la base de prix unitaires figurant dans les bordereaux de prix unitaires (BPU).

- Pour les lots 4 et 5 : la consultation donnera lieu à des accords-cadres multi attributaires avec marchés subséquents, conclus chacun avec 3 titulaires maximum (sous réserve d'un nombre suffisant de candidats et d'offres).
 - N°4 : Prestation de Cocktails et réception
 - N°5 : Prestation de repas assis

A la survenance du besoin, une demande de devis, valant mise en concurrence pour la mise en place des marchés subséquents, sera adressée aux prestataires retenus pour les lots concernés.

Les prestations seront rémunérées par application des prix fixés dans les marchés subséquents aux quantités réellement exécutées.

- ↺ Que compte tenu des spécificités des services objets du marché et conformément à l'article R. 2123-1-3° du CCP : « *L'acheteur peut recourir à une procédure adaptée pour passer un marché ayant pour objet des services sociaux et autres services spécifiques, dont la liste figure dans un avis annexé au présent code, quelle que soit la valeur estimée du besoin.* », (annexe n°3 du CCP, point7. Services d'hôtellerie et de restauration - CPV 555200001 : services traiteur).
- ↺ Par conséquent, la procédure applicable à cette consultation est celle de la procédure adaptée,
- ↺ Que lors des séances du Bureau du 10 janvier 2022, et de l'Assemblée Générale du 17 janvier 2022, les instances précitées de la CCI NCA ont été informées de ce marché, à l'occasion du recensement des marchés à lancer en 2022. **Cependant, le marché n'a pas fait l'objet d'une estimation.**
- ↺ Que toutefois, par délibération n° AG2021/11/29/08, l'Assemblée Générale de la CCI NCA a accordé une habilitation générale au Président à prendre toute décision concernant le lancement, la passation, l'attribution, la signature, la notification et l'exécution des marchés ou accords-cadres passés selon une procédure adaptée au sens du Code de la commande publique et selon les conditions mentionnées à l'article 112 du Règlement intérieur de la CCINCA ;
- ↺ Que toutefois, compte tenu du seuil de ce marché et du fait que ce dernier est lancé en procédure adaptée du fait que ce dernier concerne des services spécifiques, la CCINCA a décidé de soumettre son lancement en procédure adaptée, pour un budget maximum de **432 000 € HT** sur la durée totale du marché à l'avis préalable du Bureau et à la délibération préalable de l'Assemblée Générale;
- ↺ Que le bureau par avis n° B@A2022/10/11-13/2 de la CCINCA a donné un avis favorable sur le lancement de ce marché.



LES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, DÉCIDENT

A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

- ▶ **D'ACCORDER** une autorisation au Président pour lancer, signer et notifier le marché en question, lequel sera lancé selon une procédure adaptée pour un montant maximum sur la durée globale du marché de 432 000 € HT,

Étant précisé :

- ❖ Que dans le cas de figure où l'objet du marché, son mode de passation ou son estimation budgétaire viendraient à être modifiés de manière substantielle, une nouvelle délibération de l'Assemblée Générale devra intervenir avant la notification et signature du marché en question avec le Titulaire ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus,

Pour extrait conforme,

Nombre d'inscrits : 64 **Nombre de déports 0**
Nombre de participants au vote : 48 (*quorum : 33, atteint*)
Nombre de votes exprimés : 45

Abstention : 3 Contre : 0 Pour : 45

Nice, le 24 octobre 2022

Le Secrétaire


Anne LECHACZYNSKI



Le Président


Jean-Pierre SAVARINO